



Compte-rendu du Comité Technique Académique du 23 janvier 2018

1. **1^{er} degré** : la FSU/CGT obtient des ajustements du rectorat
2. **Répartition départementale 1^{er} degré** : +1 pour le 17, - 1 pour le 16 et le 79, 0 pour le 86
3. **Les choix académiques 2nd degré** : collège, Segpa, lycée, EREA, Ulis/UPE2A
4. **Questions diverses de la FSU / CGT** : projet d'école, sectorisation

Note d'ambiance : Avec un budget national 2018 en deçà des besoins, que ce soit dans le 1er degré ou dans le 2nd degré, **la FSU / CGT a voté contre les propositions de l'Académie de Poitiers, malgré les petites avancées que nous avons obtenu depuis le groupe de travail.**

Vote :

- CONTRE : 8 (**5 FSU/CGT**, 2 UNSA, 1 FO)
- ABSTENTION : 2 (SNALC, SGEN)
- POUR : 0

Ce Comité Technique Académique (CTA) a eu un groupe de travail préparatoire le 12 janvier.

Etaient présent-e-s : 16 représentants de l'administration dont Mme Bisagni-Faure (Rectrice), M. Diaz (Secrétaire Général d'Académie), M. Guilbault (SG adjoint Moyens et dossiers transversaux), les 4 IA départementaux, Mme Pailler (chef de division Doses), M. Lapierre (chef de division DIPEAR), Mme Venturi (Affaires juridiques), **7 FSU/CGT**, 4 Uns, 2 FO, 2 Sgen, 1 Snalc

Le SNUipp fait partie de la délégation FSU/CGT dans le cadre des Comités techniques (CT).

1er degré : la FSU/CGT obtient des ajustements du rectorat

Par rapport au groupe de travail du 12 janvier, la FSU/CGT a obtenu :

- **Retrait du poste administratif** (conseiller prévention de la Vienne) prévu sur les moyens 1^{er} degré.
- **Augmentation du nombre de postes adaptés** au niveau académique qui passe de 51 à ... 52, soit +1. La FSU/CGT demandait une augmentation de 5 postes ! Ce chiffre n'avait pas évolué depuis 3 ans. Ce poste supplémentaire peut correspondre à 4 allègements de service supplémentaires (si allègement de 0.25) ou à un poste en PACD (poste adapté de courte durée) ou PALD (poste adapté de longue durée). La FSU / CGT a rappelé toutes les problématiques liées à la médecine de prévention, notamment en faisant référence à l'étude de la DEEP sur les risques psycho sociaux des enseignants. La Rectrice a indiqué que c'était une préoccupation du rectorat, qu'une 2^{ème} médecin de prévention avait été recrutée (il en manque toujours 3 sur 5...) et qu'elle avait demandé un observatoire de la qualité de vie au travail lien avec le CHSCT académique. Une campagne SNUipp " **Avec le SNUipp-FSU, reprenons la main sur notre santé !** " est lancée qui amènera une action revendicative et collective sur les visites médicales.
- **Les suppressions de " Plus De Maîtres Que De Classes (PDMQDC) " (-35.50) ne sont pas un objectif mais un plafond**, il en est de même pour le nombre de remplaçant-e-s (+12) ou le nombre consacré aux dédoublements en REP/REP+ (54.5) qui sont indicatifs et seront définis au niveau des départements. La FSU / CGT est revenue sur les choix "indicatifs" de suppression de PDMQDC qui vont au-delà des préconisations ministérielles de 1/3 pour certains départements. La Rectrice a indiqué que le volume académique tendait vers la préconisation ministérielle et que la différence entre les départements était liée aux caractéristiques des départements (ex : pas de REP+ dans le 79). **Pour la FSU/CGT, ces dispositifs PDMQDC représentent une des solutions à mettre en œuvre pour que notre école puisse faire face aux défis de l'école du 21^{ème} siècle et le débat sur le volume de PDMQDC doit être mené dans chaque département avec l'IA et les IEN concerné-e-s. Le SNUipp-FSU 17 s'opposera aux suppressions des PDMQDC dans les REP où seuls les CP seront dédoublés.**
- **ASH** : la rectrice a indiqué qu'elle avait effectué une demande au ministère concernant le plan Autisme. La FSU / CGT a indiqué que des demandes de postes supplémentaires pouvaient être effectuées pour les ULIS école au ministère.

En conclusion, si les indications du Rectorat pour la mise en œuvre des mesures (éducation prioritaire, remplacement) sont suivies dans les départements, **ce sont 64.5 postes qui doivent être trouvés**. Même si les "plafonds" pour les PDMQDC sont utilisés à leur maximum, **il restera toujours 32 postes à trouver**. Cela signifie une carte scolaire où les fermetures de postes seront massives ! Malgré les annonces du président Macron le 17 juillet (" Il n'y aura plus aucune fermeture de classes dans les zones rurales."), les territoires ruraux risquent encore une fois d'être la variable d'ajustement. Pour la FSU / CGT, la baisse démographique aurait dû être

l'occasion d'améliorer le système éducatif en diminuant partout les effectifs et en augmentant les personnels favorisant la réussite de tous et toutes : RASED, remplacement, UPE2A ... **Le SNUipp-FSU revendique des effectifs allégés partout : pas plus de 25 élèves par classe (#PasPlusDe25) , pas plus de 20 en éducation prioritaire.** [lien vers](#) la campagne nationale.

Ces décisions seront actées dans les Comités Techniques Départementaux (pour le 14 : GT départemental le 8 mars, CTSD le 13 mars). Pour la FSU/CGT, cela annonce une carte scolaire très tendue. N'oubliez pas de remplir votre carte scolaire sur ce lien. Vous avez reçu un message dans votre école.

Répartition 1^{er} degré départementale : la gestion de la pénurie !

C'est donc -1 poste que les départements doivent se distribuer puisque la dotation nationale est de " 0 " et qu'un moyen supplémentaire a été affecté aux dispositifs de santé (voir au-dessus). Le Rectorat a acté la répartition départementale suivante :

- Pour la Charente : -1 poste**

Le 16 perdrait 222 élèves à la rentrée 2018. Le rectorat indique que les dédoublements en éducation prioritaire coûteraient 14 postes. Cela fait un minimum de 15 postes à trouver sur les moyens du département. La Rectrice donne aussi comme indications, en précisant que ce sont les départements qui seront décisionnaires, la création de 4 postes de remplacement et la suppression de 11 dispositifs PDMQDC.

- Pour la Charente-Maritime : +1 poste**

Le 17 perdrait 480 élèves à la rentrée 2018. Le rectorat indique que les dédoublements en éducation prioritaire coûteraient 11.5 postes. Cela fait un minimum de 10,5 postes à trouver sur les moyens du département. La Rectrice donne aussi comme indications, en précisant que ce sont les départements qui seront décisionnaires, la création de 3 postes de remplacement et la suppression de 11.5 dispositifs PDMQDC. L'IA du 17 a annoncé qu'il n'y aura pas de protocole ruralité car le conseil départemental ne le souhaite pas. Il a précisé que 2 protocoles ont déjà été mis en place les années précédentes (rural et îles) sur les moyens du département.

- Pour les Deux Sèvres : -1 poste**

Le 79 perdrait 355 élèves à la rentrée 2018. Le rectorat indique que les dédoublements en éducation prioritaire coûteraient 9 postes. Cela fait un minimum de 10 postes à trouver sur les moyens du département. La Rectrice donne aussi comme indications, en précisant que ce sont les départements qui seront décisionnaires, la création de 2 postes de remplacement et la suppression d'1 dispositif PDMQDC.

- **Pour la Vienne : 0 poste**

Le 86 perdrait 408 élèves à la rentrée 2018. Le rectorat indique que les dédoublements en éducation prioritaire coûteraient 20 postes. Cela fait un minimum de 20 postes à trouver sur les moyens du département La Rectrice donne comme indications, en précisant que ce sont les départements qui seront décisionnaires, la création de 3 postes de remplacement et la suppression de 12 dispositifs PDMQDC. L'Inspecteur Académique de la Vienne arrêtera ses décisions au Comité technique départemental le 5 mars.

Les choix académiques 2nd degré : collège, Segpa, lycée, EREA, Ulis/UPE2A

« **Globalement stable** » fut le terme choisi pour qualifier un budget où le second degré est spolié de 32 ETP (équivalent temps plein) remplacé par 30 ETP en HSA (heure supplémentaire année). Les collègues déjà largement sollicités pour effectuer des heures supplémentaires le seront encore davantage et le risque du complément de service alors que les heures existent dans l'établissement est accru. Face à la crise du recrutement, le ministre a conclu : il manque des enseignants, donc ceux qui sont là effectueront davantage d'heures supplémentaires.

Les discussions autour des répartitions des DGH s'annoncent houleuse dans les lycées et les collèges. Les répartitions sont attendues pour le 5 février au rectorat.

Il n'y a aucune modification des projets du rectorat pour la rentrée 2018 par rapport au groupe de travail :

Les moyens collèges : - 27,5 Emploi Temps Plein en heures postes et +20,4 ETP en Heures Supplémentaires Années, répartis comme suit :

- Charente : **+0,5 ETP** complémentaire en heures postes et 3,2 ETP en HSA (793,7 ETP heures postes et 65,7 ETP en HSA) pour 130 élèves en plus ;
- Charente-Maritime : **-18 ETP** en heures postes et **+12,2 ETP** en HSA (1 494 ETP en heures postes et 145,5 ETP en HSA) pour 169 élèves en moins ;
- Deux-Sèvres : **-4,5 ETP** en heures postes et 2 ETP en HSA (859,3 ETP en heures postes et 72,3 ETP en HSA) pour 29 élèves en moins ;
- Vienne : **-5,5 ETP** en heures postes et 3 ETP en HSA (980,2 ETP en heures postes et 84,5 ETP en HSA) pour 63 élèves en moins.

Les moyens SEGPA : **+1 ETP** en heures postes :

- Charente : les moyens d'enseignement sont reconduits à hauteur de 49,6 ETP en heures postes et 4,3 ETP en HSA pour 16 élèves en plus ;

- Charente-Maritime : +3 ETP en heures postes (92,4 ETP en heures postes et 6 ETP en HSA) pour 41 élèves en plus ;
- Deux-Sèvres : -2 ETP en heures postes (47,7 ETP en heures postes et 2,3 ETP en HSA) pour 12 élèves en plus ;
- Vienne : les moyens sont reconduits à hauteur de 52,3 ETP en heures postes et 2,2 ETP en HSA pour 13 élèves en moins.

Les moyens en lycée professionnel : **-4 ETP** en heures postes soit un total de 1479.50 ETP heures postes et 124.7 ETP en HSA pour 55 élèves en plus.

Les moyens en LEGT : **-4 ETP** en heures postes et 9,6 ETP en HSA soit une augmentation globale des moyens de 5.5 ETP (3034 ETP en heures-postes et 320.6 ETP en HSA) pour 142 élèves en moins.

Les moyens en EREA : sont reconduits par rapport au constat à hauteur de 160,9 ETP en heures postes

Questions diverses de la FSU / CGT : projet d'école, sectorisation,

- **Projet d'école : quel temps sera banalisé pour leur rédaction ?**

La rectrice a indiqué que le projet d'école est à rendre en mai et que les collègues pouvaient utiliser les demi-journées de Solidarité ...

La FSU-CGT a dénoncé encore une fois le manque de considération de l'administration envers les professeurs des écoles en ne leur permettant aucune anticipation. Alors que cette date est demandée depuis la pré-reentrée et les réunions de pré-reentrée des directeurs/trices, l'administration attend encore une fois le dernier moment pour convoquer les enseignant-e-s sur un temps personnel, faisant fi de leurs activités familiales, associatives ou autres. **La FSU / CGT demande que le projet d'école soit effectué sur un temps qui soit banalisé, par exemple comme une journée de classe lors de la semaine gruyère du 7 au 11 mai.**

De plus, la FSU/CGT a rappelé que le projet d'école a perdu tout sens car trop codifié, et ne partant pas des réalités de l'école. Aucune formation n'y est associée, ni aucun temps pour en faire l'analyse au fur et à mesure. Cet objet de travail qui pourrait être précieux pour le travail collectif en direction des élèves devient un exercice formel sans grand intérêt.

- **Sectorisation collège et classement REP/REP+ : quelles sont les consignes pour la rentrée 2018 ?**

Des opérations de resectorisation de collèges ont lieu dans les départements, c'est par exemple le cas en Vienne. Si la FSU/CGT ne peut être qu'en phase avec la volonté de mixité sociale dans les collèges, la situation du 1er degré ne doit pas en subir les conséquences. Or en sortant des écoles actuellement classées éducation prioritaire des réseaux, elles risquent de perdre leur appellation et donc aussi les

dispositifs spécifiques, les indemnités, les effectifs liés à cette reconnaissance. La FSU / CGT a demandé, comme en Haute Garonne, que la rectrice conserve l'appellation éducation prioritaire aux écoles qui seraient impactées par la resectorisation des collèges. La rectrice a indiqué qu'aucune école ne sortirait des appellations avant l'établissement de la nouvelle carte éducation prioritaire (rentrée 2019). **Le SNUipp-FSU porte la revendication que l'appellation éducation prioritaire ne provienne pas des collèges mais des écoles.**